

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2024

Etaient présents : Messieurs GOURAND Alain, FRANC Daniel, MERLINO Bernard, CALAC Jean-Baptiste, NOUVEL Yannick,

Mesdames LEBOUIC Nathalie, BONETY Myriam, MISTRE Suzie, RODRIGUEZ Marielle,

Etaient absent(s) excusé(s) et représenté(s) : Mme EYMARD Laurence (procuration à m. GOURAND Alain), Mme BLANC Chantal (procuration à Mme BONETY Myriam), Mme LEMEUR Sabrina (procuration à Mme MISTRE Suzie), M. GARCIA Jean (procuration à M. MERLINO Bernard)

Absents excusés : Mme FIORITO Marie-Laure

Absents : M. CAVALIER Baptiste

Secrétaire de séance : Mme BONETY Myriam

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 avril 2024,**
- 2 – **Approbation du compte de gestion 2023,**
- 3- **Approbation du compte administratif 2023,**
- 4- **Maison de santé : demande de subvention au Département et à la Région.**
- 5- **Avis du conseil sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles.**

Questions diverses

1 – Approbation du Procès-Verbal du 18 avril 2024

Lecture du PV du 18 avril 2024.

L'assemblée APPROUVE à l'unanimité le PV du 18 avril 2024.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Daniel FRANC, adjoint aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

POUR : 11

CONTRE :

ABSTENTION : 2 (RODRIGUEZ M et NOUVEL Y)

APPROUVE le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,

DIT que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Monsieur Daniel FRANC, adjoint aux finances, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité inscrites au budget et réellement exécutées.

MAIRIE DE LA MOTTE D'AIGUES - MAIRIE DE LA MOTTE D'AIGUES Budget Principal - CA - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 918 359,87	1 600 591,72	3 015 604,64	A1	2 697 736,49
Investissement	960 392,08	432 129,50	2 403 466,68	A2	1 875 204,10
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	957 967,79	1 168 462,22	612 037,96	A3	822 532,39

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 1 972 937,87	III + IV	0,00	B1	-1 972 937,87
Investissement	I 1 972 937,87	III	0,00	B2	-1 972 937,87
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
	(6)	
TOTAL	A1 + B1	724 798,62
Investissement	A2 + B2	-97 733,77
Fonctionnement	A3 + B3	822 532,39

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

POUR : 10 (LEBouc N, FRANC D, BONETY M, MERLINO B, EYMARD L, BLANC C, LEMEUR S, MISTRE S, CALAC J-B, GARCIA J)

CONTRE :

ABSTENTION : 2 (RODRIGUEZ M et NOUVEL Y)

4 – MAISON DE SANTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET A LA REGION

Monsieur le Maire expose que pour le projet de création de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) il est possible de solliciter un soutien financier auprès du Département de Vaucluse dans le cadre du plan d'action « Maison de Santé en Vaucluse ».

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour accomplir les démarches nécessaires.

VOTE : UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- Demandes de l'école :

Les séances piscines seront-elles maintenues ? Les heures d'intervention musique ?

Réponse positive du conseil

Le conseil municipal rappelle qu'il leur serait agréable de recevoir une information voire une invitation pour les manifestations prévues par les institutrices.

- Marielle RODRIGUEZ :

Mme RODRIGUEZ explique que malgré sa démission de la commission sécurité, elle a continué de recevoir les informations sur les bornes incendie et elle s'interroge sur le nombre de poteaux défectueux.

Monsieur le Maire précise que par endroits le débit d'eau est insuffisant pour une bonne alimentation des bornes.

Une réunion avec les pompiers est prévue mardi 11 juin pour faire un point sur cette situation.

- Myriam BONETY :

Mme Bonety, évoque la nécessité d'aménager le terrain communal aux « Pins de Thomas ». Des véhicules y stationnent.

Il faudrait donner une fonction à cet espace.

Monsieur le Maire précise qu'un aménagement est prévu avec peut-être le déplacement des colonnes de tri sélectif à cet endroit.

- Marché nocturne :

La soirée de fête des 25 ans du marché aura lieu le jeudi 4 juillet 2024. La mairie participera au cachet des musiciens. La soirée sera prolongée exceptionnellement jusqu'à 23h30 et la population sera informée.

Clôture de la séance 19h55.

Le Maire

Alain GOUIRAND

La secrétaire

Myriam BONETY